



SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SECTION LOCALE 1244 SCFP FTQ
C.P. 6128, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C 3J7

Ordre du jour CONSEIL SYNDICAL

Date : Le lundi 1^{er} février 2010
Heure et Salle: 09h00 à 17h00 Salle M-415 - Pavillon Roger-Gaudry

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2009
3. Affaires découlant
 - Accès à l'information refusée (reporté)
 - Préparation des débats - nombres de retraités de retour au travail – reporté

4. **Mouvement de personnel et comité de griefs - suivi**

Suite à la production du document « Mouvement de personnel » et à l'analyse des membres du Comité de griefs, le Bureau syndical vous informe que le poste de responsable au mouvement du personnel sera en élection à l'Assemblée générale le 18 février 2010.

5. **Présentation et vote sur la lettre d'entente de principe intervenue entre l'employeur et le SEUM-1244**

Le Bureau syndical, propose l'adoption de l'entente de principe sur les : Équivalences de scolarité et d'expérience pour le diplôme d'études collégiales (technique).

6. **Propositions du Bureau syndical:**

➤ **Camp de formation des jeunes FTQ**

Suite au succès du camp de formation des jeunes FTQ de 2009, le Bureau syndical propose d'envoyer une délégation de cinq (5) personnes au prochain camp.

➤ **Facebook**

Afin de promouvoir les activités sociales, le Bureau syndical propose d'officialiser le groupe Facebook « Vie sociale 1244 ». Le vice-président à la mobilisation sera le seul administrateur de cette page Facebook..

➤ **Rentes et assurances**

Le Bureau syndical propose aux membres du Conseil syndical, d'entériner la proposition du Comité de rentes et assurances de retenir les services de l'actuaire syndical Jean Belleville lors du renouvellement annuel des assurances collectives, comme les années précédentes.

7. Propositions d'amendements aux Statuts selon l'article XXIII

1. Demande d'amendement aux statuts du 1244 selon l'article XXIII « **Comité jeunes** » Le Bureau syndical propose de modifier les statuts à la page 29 en ajoutant le texte suivant :

19- COMITÉ JEUNES

a) Composition

Cinq (5) membres élus.

b) Rôle

Le Comité jeunes a le mandat d'identifier les besoins spécifiques des jeunes de notre section locale afin de faciliter leur implication dans notre structure. Il conseille également le 1244 sur les questions touchant les jeunes, notamment en matière de promotion du syndicalisme, de formation syndicale, d'information, de recrutement, de santé et de sécurité et des conditions de vie des jeunes.

- 2- Demande d'amendement aux statuts du 1244, selon l'article XXIII « **Comité pour la protection de l'environnement à l'UdeM.** » Le Bureau syndical propose de modifier les statuts à la page 29 en ajoutant le texte suivant :

20- COMITÉ POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT À L'UDEM

a) Composition

Cinq (5) membres élus.

b) Rôle

Le Comité fait part aux membres des situations lui étant rapportées par les membres, qui sont dommageables pour l'environnement, particulièrement dans nos milieux de travail et dans nos activités quotidiennes à travers le Campus. L'information se fait notamment par le biais du journal syndical « Syndiscope ». Le Comité sensibilise et fait de l'éducation auprès de nos membres en matière d'environnement et de développement durable.».

8. Candidature à entériner

- Comité des Rentes et Assurances – Marc Perrault

Le bureau syndical propose d'entériner la candidature de Marc Perrault comme membre du comité des Rentes et Assurances.

9. Rapport du trésorier

10. Rapport des délégués

11. Rapport du Bureau syndical

12. Rapport des comités

- Griefs
- Équité salariale
- Santé et sécurité
- Évaluation
- Comité Jeunes
- Rentes et assurances

13. Clôture

Vous devez aviser votre supérieur immédiat, en général 2 jours ouvrables avant la date de la réunion en remplissant le formulaire PERD-10 sous la clause **7.07**. Si vous avez des problèmes de libération, nous vous demandons de communiquer avec nous. **Afin de simplifier la vérification des absences syndicales nous vous demandons d'apporter au conseil une photocopie de votre formulaire d'absence, qu'il soit signé ou non par votre gestionnaire, et de le déposer près de la feuille de présence.**

P.S. : Veuillez confirmer votre présence à Constance Bourcier afin que le nécessaire soit fait pour le lunch. Un coupon d'une valeur de 10 \$ vous sera remis avant le repas.